

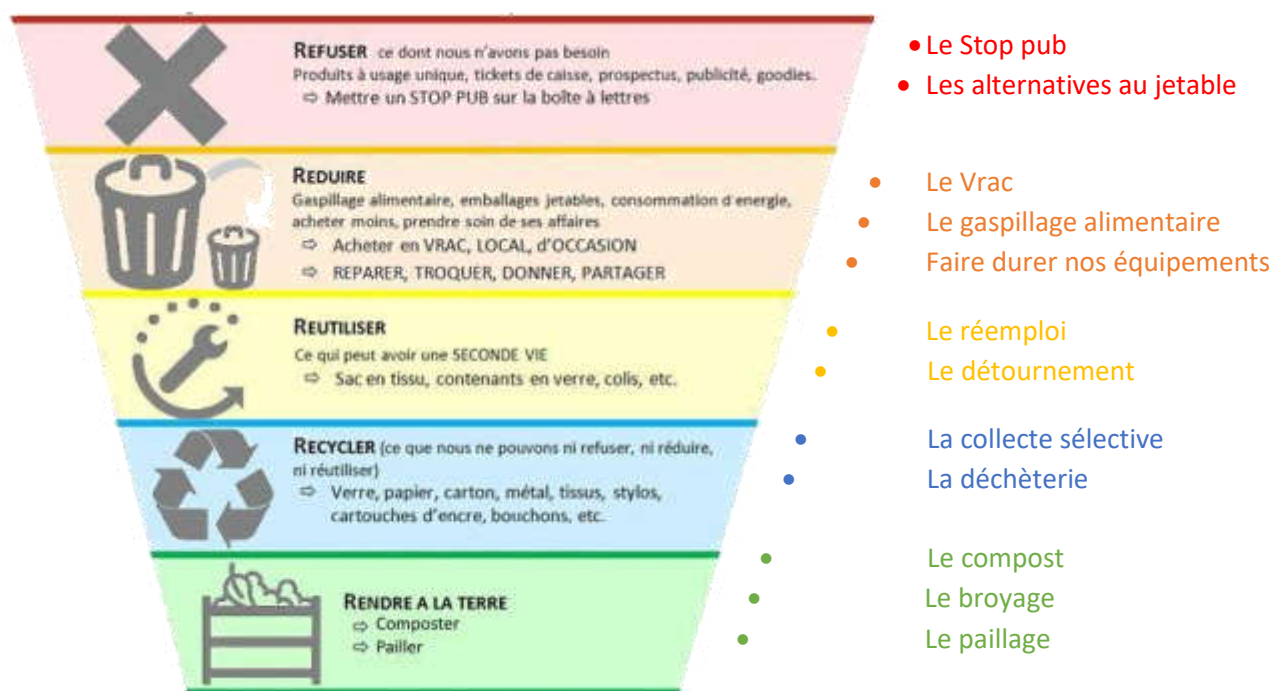
Réduisons nos déchets - Adoptons les éco-gestes



En route vers le Zéro Déchet...

....une démarche progressive, écologique, économique et bénéfique pour la santé

La règle des 5 « R » : les petits gestes qui peuvent faire changer les choses



Il s'agit de repenser notre mode de consommation en :

- **réduisant** à la source les déchets que nous produisons
- **allongeant la durée de vie** des biens
- **adaptant notre consommation** dans une logique d'économie plus circulaire.



Cette brochure vous est proposée par le Smictom Nord Alsace

Le Stop-Pub

... libérez votre boîte aux lettres avec l'autocollant et réduisez vos déchets

800 000 tonnes d'imprimés publicitaires ont été distribués en France en 2015, ce qui correspond à une moyenne de 30 kg par foyer pour une année (ADEME).

L'autocollant STOP PUB ne vise pas à « interdire » les prospectus publicitaires en boîte aux lettres, simplement à éviter le gaspillage de papier pour ceux qui ne lisent pas cette publicité papier.



REFUSER

Adopter le STOP-PUB c'est refuser les imprimés non sollicités

"Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas"

Apposer un autocollant Stop-Pub sur sa boîte aux lettres permet de réduire les quantités de déchets **papier imprimés non adressés (INA)**.

Les INA comprennent les imprimés publicitaires sans adresse et la presse gratuite d'annonce.



Ils représentent 1/3 de la quantité totale des papiers graphiques des ménages et environ 3.5 % de la quantité totale des déchets des ménages soit 13 kg/hab/ an.

13.4M
arbres abattus (équivalent) pour fabriquer les prospectus en France en 2019

57%
du papier a été recyclé en France en 2019 (CITEO)

200€
par an par foyer : coût réel des prospectus (selon étude UFC Que Choisir)

35 860 000
arbres sauvés (équivalent) grâce au STOP PUB depuis sa popularisation en 2004

Des autocollants sont à votre disposition à l'accueil de votre communauté de communes, de votre mairie et du SMICTOM Nord Alsace.



Un petit autocollant au grand pouvoir

L'écogeste est soutenu par le ministère de l'écologie depuis 2004 et permet de réaliser de sérieuses économies à l'échelle du pays.



Réduction des déchets

Pour chaque foyer équipé d'un STOP-Pub c'est environ 30 kg par an de déchets papier évités ! (Source Zero Waste France).



Préservation de l'environnement

Le papier est 100 % recyclable mais pas 100 % recyclé. En France, seul 57 % du papier est réellement recyclé (Source CITEO). La production de papier recyclé consomme 3 fois moins d'eau et d'énergie que la production de papier à base de pâte vierge (Source Ecofolio)



Gain de temps

Ne pas avoir à sortir de la boîte aux lettres des prospectus qui ne nous intéressent pas, à les trier puis à les jeter dans la poubelle de recyclage, c'est toujours du temps de gagné !



Réduction des coûts

Le traitement des déchets lié aux prospectus publicitaires coûte 200 millions d'euros chaque année soit environ 8€ par foyer. (Source Stoppub.fr).

Le respect de l'autocollant « STOP PUB » est une obligation

Un Français sur cinq a apposé un refus de publicité sur sa boîte aux lettres. Mais ces autocollants "Stop Pub" ne sont pas toujours respectés par les enseignes.

A partir du 1er janvier 2021, le fait de ne pas respecter la consigne émise par le « stop pub » sera passible de l'amende prévue pour les contraventions de 5-ème classe (**1 500 € à 3 000 €**). En outre, il sera aussi interdit et passible de la même amende de déposer des prospectus sur le pare-brise des véhicules dans la rue. Outre la possibilité de porter plainte, les personnes ne voulant pas voir déposer de publicités ou de catalogues imprimés dans leurs boîtes aux lettres peuvent signaler à l'annonceur que la consigne n'est pas respectée par le distributeur de ces publicités et qu'il lui appartient d'y remédier. ».



Les alternatives au jetable

Refusons ce dont nous n'avons pas besoin...

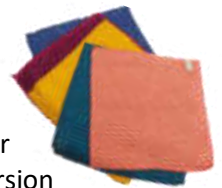
... pour éviter de jeter inutilement et réduire nos déchets. Nous n'aurons pas à jeter ce que nous ne consommons pas. L'objectif "zéro déchet" n'est pas de recycler plus mais de faire barrage aux éléments qui envahissent nos maisons.

Apprendre à dire NON aux :

- **Pratiques non durables** : accepter les objets promotionnels d'entreprises ou autres objets dénués de sens permet **de ne pas les rapporter chez soi** : cartes de visite, stylos, plaquettes commerciales, articles de toilette des chambres d'hôtels, sacs de cadeaux promotionnels, stylos, gadgets souvent oubliés dans nos placards et mis à la poubelle par la suite.
- Les **articles en plastique à usage unique** : sacs, gobelets, paille, couverts en plastique jetable. Faites le choix d'articles réutilisables, plus agréables et meilleurs pour la santé.
- Les **imprimés publicitaires**.

Choisir le lavable plutôt que le jetable :

- Mouchoirs, torchons, serviettes de table, lingettes en tissu, serpillères lavables, microfibras, couches, protections hygiéniques La fabrication de leur version papier jetable consomme plus d'eau, a un impact carbone supérieur à la version lavable. Les produits réutilisables, plus respectueux de l'environnement, préservent notre confort d'utilisation. *(Sources : extraits des ACV de Madsen pour Kilmberly Clark "Life Cycle Assessment of Tissue Products »- Manamani)*
« Le lavable est sans l'ombre d'un doute plus écologique que les produits à usage unique. »
- Vaisselle et ustensiles réutilisables, lavables ou compostables



Moins d'emballages



- Disposer d'au moins un tote-bag dans mon sac pour pouvoir ranger les courses imprévues sans avoir à prendre ou à acheter un sac.
- Acheter en vrac pour éviter les emballages.
- Penser à la bouteille réutilisable pour éviter les bouteilles en plastique.
- Privilégier le beewrap, super alternative au film cellophane.





Privilégier le « sur-place » au « à emporter »

Même pour boire une boisson chaude, je privilégie le “sur-place” dans mes petits cafés préférés. Je limite ainsi les **déchets jetables à la durée de vie très courte** ! C’est aussi plus sympa de se poser et d’apprécier un bon expresso dans une tasse que dans un gobelet en carton (qui dénature un peu le goût...).



Engagement du Gouvernement à sortir d’une société tout-jetable...

Plusieurs textes ont été votés en ce sens ces dernières années pour entrer dans l’ère du réutilisable. Un exemple concret :

- **2017** : suppression en caisse des sacs en plastique jetables.

Le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire souhaite aller plus loin avec de nouvelles interdictions, qui entreront en vigueur dès janvier 2020.

- **2020-2021** : suppression de plusieurs produits du quotidien
 - Les cotons-tiges, pailles, gobelets, verres, couverts, assiettes, touillettes, couvercles des gobelets à emporter et boîtes en polystyrène expansé ... ne seront plus mis en vente.
 - D’ici 2021, les dispositifs de vrac obligeront les vendeurs à accepter les contenants apportés par le consommateur.
 - Un bonus-malus incitera les industriels à limiter le suremballage plastique, au risque d’écopier d’une pénalité financière.



- **A partir de 2022** : de nouvelles interdictions pour les industriels et la restauration
 - Interdiction de la distribution gratuite de bouteilles plastiques dans les établissements recevant du public et dans les entreprises. Tous devront s’équiper de fontaines à eau. Par ailleurs, les sponsors ne pourront plus imposer l’utilisation de leurs bouteilles dans les événements culturels, sportifs ou festifs.
 - Pour en finir avec les 180 000 tonnes d’emballages produits chaque année en France par le secteur de la restauration rapide, il sera obligatoire de servir les repas pris sur place dans de la vaisselle non jetable.
 - Les sachets de thé en plastique disparaîtront aussi de notre quotidien.



- **2040 : Objectif Zéro emballage plastique**

Fin des tubes de dentifrice, bidons de lessive, pots de yaourt ou encore bouteilles de shampoing...

Pour en finir avec tous ces emballages jetables, il faudra changer nos comportements de consommateurs, mobiliser les filières de production de ces emballages ainsi que les chercheurs pour trouver des solutions alternatives.

... pour éviter les emballages inutiles

Avec le VRAC devenez un consomm'acteur

Acheter en vrac c'est acheter :

- non conditionnés pour les longs transports, non traités, non transformés et ainsi meilleurs pour la santé
- en se souciant de l'environnement, de minimiser son empreinte carbone...
- en réduisant sa production de déchets générée par trop d'emballages
- en ne prenant que la quantité nécessaire et ainsi éviter le gaspillage alimentaire.



Des magasins vrac plus éco-responsables au succès grandissant

Une liste de produits variés

Les premières associations promouvant l'achat en VRAC sont nées en 2016. Si le vrac était alors réservé aux fruits, légumes et épices, la liste de produits s'est largement allongée depuis :

- dans l'alimentaire : pâtes, céréales, riz, biscuits, légumineuses, ...
- les produits d'entretien : nettoyeurs multi-usage, liquide vaisselle, lessive...
- les produits d'hygiène et cosmétique : shampoing, savons, poudre moussante, ...

Le vrac a le vent en poupe et on trouve des rayons ou des boutiques dédiées au vrac un peu partout.



La grande distribution s'y met aussi

Pour répondre aux attentes des « nouveaux » consommateurs la grande distribution investit dans le marché du VRAC.

70 % des hyper- et des supermarchés possèdent un coin pour le vrac.

Il est possible aujourd'hui de faire ses courses complètes en ne s'approvisionnant que dans des enseignes qui vendent leurs produits en vrac !





L'achat en vrac, une solution concrète et engagée



Les habitudes changent au profit de la planète et d'un recyclage plus raisonné. Choisir le « sans emballage » c'est aussi rapporter moins de **déchets** chez soi. L'idée de départ du **vrac** : apporter ses propres contenants lorsque l'on fait ses courses :

- **un panier** assez grand et solide
- **le sac de tissu ou sac à vrac** : la grande vedette pour les fruits et légumes et des plus petits pour la farine, riz, pâtes, lentilles, café, sucre,...
- **les bocaux ou pots en verre**, indispensables pour la crème fraîche, les olives, la purée d'amande, bref tout ce qui coulerait dans un sac en tissu !
- **la boîte à œufs** : c'est un peu risqué de les mettre en vrac au fond du panier
- **les bouteilles en verre** pour faire le plein d'huile ou tout autre liquide
- **le petit plus** : le sac à pain !
- **l'emballage en cire d'abeille « Bee wrap »** pour les experts : il remplace le film alu ou plastique, tissu recouvert de cire d'abeille qui sert à couvrir les restes au frigo et il permet d'acheter le fromage ou le jambon au détail.



... le VRAC ça m'emballe !

Le gaspillage alimentaire

... je consomme plus responsable

1/3 des aliments de la planète produits pour RIEN : ils sont jetés sans être consommés.

29 kg d'aliments jetés par personne et par an en France dont **7 kg** encore emballés.

Alors que **3 millions** de Français ont recours à l'aide alimentaire.

800 millions de personnes dans le monde en situation de précarité alimentaire.

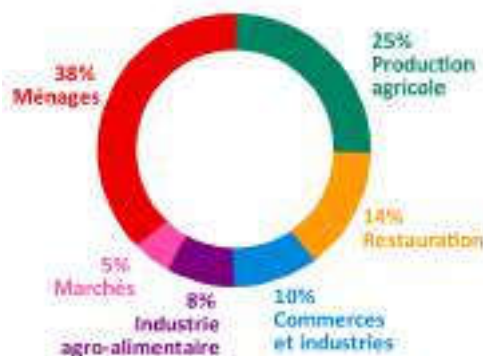


Le gaspillage : un non-sens écologique et environnemental

Si le gaspillage alimentaire était un pays, il serait le **3ème plus grand pollueur au monde** derrière les Etats-Unis et la Chine. La production de nourriture est aujourd'hui le principal émetteur de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Aussi, chaque fois que l'on jette de la nourriture c'est du CO2 émis pour rien et donc un frein à la lutte contre le réchauffement climatique.

Des impacts néfastes pour la planète : Agissons !

350 km³ d'eau gaspillée **1,3 milliard** de tonnes de nourriture jetée **1,4 million** d'hectares de terre gaspillée **3,3 milliards** de tonnes d'émissions de CO2 chaque année



Le gaspillage alimentaire est un problème qui concerne chaque maillon de la chaîne alimentaire : du producteur au consommateur en passant par le distributeur.

Plus de la moitié des produits jetés sont **des fruits et légumes abîmés ou hors calibres**. Ces pourcentages varient en fonction des zones géographiques et des secteurs d'activité.



... des solutions pour réduire le gaspillage alimentaire

- **Avant les courses** : je fais l'inventaire des placards et du frigo, je planifie les menus et rédige la liste des courses. Surtout je ne pars pas le ventre vide !
- **Pendant les courses** : je ne succombe pas aux promotions qui poussent à acheter au-delà de mes besoins. Je privilégie l'achat en vrac, à la coupe, local et de saison. Je lis et comprends les dates de péremption. Je prends les produits frais et surgelés en dernier dans un sac isotherme pour respecter la chaîne du froid.
- **De retour à la maison** : je range mes produits et organise le frigo selon les critères de conservation des aliments. J'adapte mes recettes aux bonnes proportions et je cuisine les restes (quiches, soupes, pain perdu, jus, compotes...). Les surplus peuvent se conserver au frigo pour le lendemain, ou se congeler ou être stérilisés en bocaux. Les épluchures alimentent le compost.
- **A table** : j'évite d'avoir les yeux plus gros que le ventre.



R
É
D
U
I
R
E

Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire

La France s'est engagée au travers de ce pacte de réduire de moitié le gaspillage alimentaire à l'horizon 2025.



Passons des paroles aux actes, unissons nos forces pour lutter contre le gaspillage alimentaire pour générer un changement positif.

Choisissons une alimentation variée, de saison, si possible bio et locale, plus équilibrée, incluant davantage de produits végétaux...

Lien Mag Info Zéro déchet n°7 : le gaspillage alimentaire une réalité !

Faire durer nos équipements

... une affaire de bon sens

Un renouvellement trop rapide de nos biens ? (Ademe)

Meubles, vêtements, appareils électroménagers... La liste des produits et objets que nous possédons est de plus en plus longue. La publicité, le design des objets et l'évolution des technologies nous donnent envie de renouveler plus fréquemment nos biens. Ce renouvellement n'est pas sans conséquence sur l'environnement et conduit à une consommation excessive de nos ressources naturelles.

Une responsabilité partagée (Ademe)

Chacun de nous, du producteur d'un bien à celui qui l'utilise, a un rôle à jouer pour limiter les impacts sur l'environnement.

- **Les fabricants** peuvent éco-concevoir leurs produits, pour qu'ils impactent le moins possible l'environnement, par exemple en les rendant robustes, modulables, facilement démontables, réparables et recyclables, ou en les fabriquant à partir de matières réutilisables ou recyclées.
- **Les consommateurs** peuvent acheter et utiliser leurs produits de façon plus responsable en achetant le produit correspondant à leurs besoins, en en prenant soin, en respectant les consignes d'utilisation et d'entretien, en les réparant ou en les faisant réparer, en leur trouvant d'autres usages, en les donnant ou en les revendant lorsqu'ils ne s'en servent plus... Allonger la durée de vie des produits, c'est aussi réaliser des économies : moins de produits renouvelés, c'est moins de produits achetés.



La surconsommation – Charles Bataille

Consommons responsable et durable : bien acheter et bien utiliser

- Adaptions nos achats à nos besoins sans succomber aux incitations à acheter des équipements avec les dernières fonctionnalités, surdimensionnés,...
- Au moment de l'achat, repérons les produits robustes et réparables. Les labels environnementaux permettent d'identifier les produits plus respectueux de l'environnement et réparables (robinet, pommeau de douche, meubles en bois, matelas...) ou démontables (imprimante, photocopieur, téléviseur...).
- Veillons aux étiquettes « énergie » qui permettent de repérer les produits les moins gourmands : les produits les plus performants sur le marché sont classés A+++.
- Eteignons les appareils électriques après utilisation : télévision, ordinateur, cafetière,
- Lisons les modes d'emploi qui nous informent sur les conditions d'utilisation et les consignes d'entretien.
- Surveillons les dates de garanties.



Entretien nos équipements...

Une étape essentielle pour leur offrir une longue vie : détartrer, dégivrer, rincer les filtres,... autant de gestes du quotidien bénéfiques pour l'avenir et **une belle façon de limiter nos déchets et de faire des économies.**



... pour éviter les pannes

Un appareil non entretenu vieillit prématurément, il surconsomme et fonctionne moins bien. Quelques gestes simples et peu coûteux sont en fait des gestes écoresponsables :

- Ne surchargeons pas nos appareils
- Investissons dans des protections (smartphones, ordinateurs,...)
- Détartrons nos cafetières, bouilloires, fer à repasser..
- Dégivrons les réfrigérateurs et congélateurs au moins une fois par an
- Huilons les rouages (chaîne de vélo, brouette, machine à coudre, tondeuse,...)
- Protégeons les outils et mobiliers de jardin
- Affutons ou faisons affuter les lames de couteux, sécateurs, faux, taille-haies, ...
- Dépoussiérons et cirons meubles, chaussures, maroquinerie...
- ...



... pour donner à nos objets la vie la plus longue possible.

Donnons, troquons, partageons, réparons, revendons, ... des solutions pour moins jeter

- **Empruntons ou louons** du matériel plutôt que d'acheter des outils neufs
- **Privilégions le matériel de seconde main** plutôt que du neuf
- **Donnons ou vendons** les biens que nous ne voulons plus. Ils pourront être utiles à d'autres personnes. Nous pouvons en faire don à des proches, à des organisations caritatives ou à des structures de type « recyclerie »



(Emmaüs, les Restaurants du Cœur, Le Secours populaire français...). Elles acceptent aussi bien l'électroménager que le mobilier, les vêtements, la vaisselle, les éléments de décoration, les livres et les jouets. Des sites Internet proposent également des dons ou du troc. Vous pouvez également vendre ces biens dans des structures de type dépôt-vente, sur des plates-formes Internet (Leboncoin, e-bay...), ou lors de vide-greniers ou de brocantes,...

- **Réparons ou faisons réparer**

Pour résoudre les petites pannes de nos appareils électriques et électroniques, pour réparer nos meubles ou recoudre nos vêtements, il existe de nombreux **tutoriels** sur Internet. Nous pouvons aussi participer à des **ateliers de réparation**, comme les **Repair Cafés**. Toutefois, pour les véhicules et des raisons de sécurité, certaines autoréparations peuvent être déconseillées. En France il existe 126 000 entreprises dans le secteur de la réparation (Ademe).

De nombreux professionnels sont formés pour réparer tout type de bien, de la maroquinerie, à la bijouterie en passant par le mobilier, l'électronique, les vélos, les vêtements et chaussures.

Liens vers les Mag Info Zéro Déchets n° 10 « Donnons la vie la plus longue possible à nos objets » et le n°11 « Prolongeons la vie de nos objets – la suite !

Le réemploi

... contribue au prolongement de la durée de vie des produits

Le **réemploi** est défini juridiquement comme l'opération par laquelle un objet qui n'est pas un déchet peut être utilisé à nouveau pour son usage initial. Dans le domaine de la prévention des déchets, le réemploi désigne les systèmes et filières permettant de récupérer des objets avant qu'ils ne soient jetés afin de leur donner une seconde vie.

Le **réemploi** n'est pas un mode de traitement mais une composante de la prévention des déchets.

« La directive cadre européenne 2008/98/CE du 19 novembre 2008 hiérarchise les modes de gestion des déchets à privilégier avec la priorité donnée à la prévention des déchets : le **réemploi** doit être privilégié, devant le **recyclage** et devant la **valorisation énergétique**. » ADEME

La seconde main véritable tendance de fond ! Logique car économique, écologique et donc... bonne pour le climat.

Les modes de vie et de consommation changent, les attentes ne sont plus les mêmes ! Les consommateurs se tournent de plus en plus vers le marché de l'occasion, même pour les produits de luxe. Les habitudes de consommation sont plus attentives à l'empreinte écologique que nous laissons sur notre environnement. Mais ce sont aussi les prix prohibitifs qui incitent de nombreuses personnes à se tourner vers le marché de l'occasion.

Le réemploi gagne aussi bien les vêtements, les meubles, l'électroménager, les vélos, les jouets, que les livres, les bijoux, etc...

Comment favoriser le réemploi à notre échelle ?

- Achetons d'occasion :
 - sur des sites internet dédiés (leboncoin.fr, recupe.net, donnons.org, BackMarket...)
 - dans des magasins de type dépôt-vente et friperies
 - dans des recycleries et ressourceries,
 - sur des événements locaux type brocantes, vide-greniers
- Échangeons, troquons :
 - organisons des séances de troc entre amis, entre voisins ou au sein de la famille...
- Donnons, revendons (ce dont nous ne voulons plus) :
 - sur des sites internet dédiés (leboncoin.fr, recupe.net, donnons.org, BackMarket...)
 - dans des magasins de type dépôt-vente et friperies
 - dans des recycleries et ressourceries,
 - sur des événements locaux type brocantes, vide-greniers





Le réemploi au service de l'économie circulaire

Le réemploi occupe une place de choix au sein de l'économie circulaire et se trouve au cœur de nombreux projets et initiatives. En effet, l'économie circulaire constitue une approche concrète et opérationnelle aux enjeux du développement durable centrée sur l'efficacité de l'utilisation des ressources. La mise en place de circuits courts et la promotion des filières locales engendrent des bénéfices environnementaux importants (réduction des quantités de déchets, baisse des émissions de gaz à effets de serre, etc.).

Les structures de l'économie sociale et solidaire cherchent à concilier l'activité économique avec l'utilité sociale, la gouvernance économique et les profits partagés (associations, coopératives, mutuelles, fondations...). Dans le cadre des activités de réemploi, ces structures permettent à des personnes de s'équiper à moindre coût et favorisent l'insertion de personnes en difficulté. Elles peuvent être généralistes (Emmaüs, le Réseau des ressourceries, etc.) ou spécialisées dans la réutilisation d'objets particuliers (Envie, etc.).



Le réemploi, l'occasion, la seconde main... sont autant d'alternatives qui ne cessent de gagner du terrain dans nos parcours marchands et nos habitudes.

**Et si nous nous mobilisions pour relever le défi « RIEN DE NEUF » ?
Consommons moins, consommons mieux !**

**Liens vers les Mag Info Zéro Déchets n° 10 « Donnons la vie la plus longue possible à nos objets »
et le n°11 « Prolongeons la vie de nos objets – la suite ! - n° 12 « Des jouets respectueux de
l'Environnement ».**

DÉFI RIEN DE NEUF

Le détournement d'objet pour une seconde vie

... au service de la créativité

Au fil des années, vous ne comptez plus le nombre d'objets en tout genre que vous avez pu accumuler. L'objet est d'abord fonctionnel. Il est standardisé, impersonnel, réalisé en millions d'exemplaires identiques et destiné à un besoin précis. Vite hors d'usage, démodé, cassé, il est destiné à être jeté.

Avec un peu d'imagination, presque tous nos déchets peuvent être réutilisés. Si le recyclage a pour but de transformer nos déchets en produits neufs, le détournement va les transformer en modifiant leur fonction initiale et leur accorder une nouvelle vie à moindre coût.

La réutilisation : une priorité pour réduire nos déchets !

Réutiliser va permettre d'allonger le cycle de vie d'un matériau ou d'un objet en lui trouvant un usage différent de son premier emploi. De nouveaux objets peuvent être confectionnés à partir de pièces ou de fonctions récupérées : jouets, outils, artisanat, matériel pour la construction, etc. A partir de vieux tissus, il est possible de composer une couverture en patchwork ou des marionnettes.

En matière de déco, « rien ne se perd, tout se transforme ». Bocaux, cagettes, bouteilles en verre, palettes et bien d'autres ne trouveront plus jamais le chemin de la poubelle.

Pour une maison respectueuse de l'environnement qui ne ressemble à aucune autre, mobilisons notre créativité !

La créativité au pouvoir !

Les loisirs créatifs, véritable phénomène de société laisse une belle place aux matériaux de récupération. Chiner, réutiliser des objets en les transformant permet de donner un cachet personnel à notre cadre de vie tout en faisant des économies. Alors pourquoi ne pas mettre notre imagination au défi ?

Quelques idées en vrac... pour faire du upcycling

L'upcycling ou surcyclage consiste à récupérer des matériaux ou produits usagés afin de les revaloriser en leur donnant un nouvel usage. Cette pratique se retrouve dans les objets du quotidien, les accessoires de mode et même dans les galeries d'art ! Redonnons vie à nos déchets !

- des palettes en bois qui ont servi à stocker et transporter des marchandises lourdes seront récupérées pour devenir des tables, des têtes de lits, des étagères, des fauteuils,....





- des fûts métalliques transformés en mobilier extérieur, un accessoire batteur en lampe, boîtes de conserve en pots de fleurs,...



- des meubles, maisons de poupées, ou à chat réalisés en carton



- Dessous de plat en bouchons de liège ou mosaïque



- Meubles et vestes en jean customisés



La suite est entre vos mains !

Même si la seconde main pâtit encore trop souvent d'une image de « charité », un certain effet de mode pour le « vintage » ainsi qu'un succès grandissant des loisirs créatifs, la récup' est au goût du jour tant par son intérêt économique qu'environnemental. Elle propose une vraie alternative à la consommation effrénée et à l'usage irrationnel des matières premières et de l'énergie !

Alors à vous de jouer !

Liens vers les Mag Info Zéro Déchets n° 10 « Donnons la vie la plus longue possible à nos objets » et le n°11 « Prolongeons la vie de nos objets – la suite ! - n° 12 « Des jouets respectueux de l'Environnement ».

La collecte sélective

**Recycler ce que nous ne pouvons ni refuser, ni réduire, ni réutiliser.
J'optimise mon tri pour que mes déchets soient valorisés**

La collecte sélective concerne les **emballages ménagers** et les **papiers recyclables**. Sur le territoire du SMICTOM, elle s'effectue à la fois en **porte à porte** (bac bleu/jaune) tous les quinze jours et en **apport volontaire** pour le verre (conteneurs).

- **Le bac de tri**



- OUI** en VRAC et vides
- Bouteilles et flacons plastiques
 - Papiers et cartons propres
 - Briques alimentaires
 - Emballages métalliques (acier et aluminium)

- NON**
- Déchets ménagers
 - Déchets verts
 - Verre
 - Plastiques autres que bouteilles et flacons
 - Masques et gants

C'est au centre de tri ALTEM de Strasbourg que les camions de ramassage déposent des tonnes d'emballages métalliques, de bouteilles et flacons en plastique, de papiers, cartons, et briques alimentaires. Entassés sur le sol de l'entrepôt, ils sont ensuite déposés sur les tapis de la chaîne de tri.

En **2019**, ce sont quelques **5 217** tonnes en provenance du SMICTOM qui ont été traitées. Un aimant attire les emballages ferreux puis un séparateur à courant de Foucault récupère les métaux non-ferreux tel que l'aluminium. Un premier tamis rotatif sélectionne ensuite grossièrement les déchets par taille et par poids. Derrière, un séparateur optique souffle



sur certains types de plastiques pour les conduire vers le tapis correspondant. Enfin, une poignée d'opérateurs font une dernière sélection manuelle. Tout ce processus vise à fournir aux filières de recyclage, une matière première la plus pure possible, sans intrus.



Des prélèvements sont régulièrement analysés par commune pour vérifier la proportion de déchets indésirables et ainsi la qualité des gestes du tri. Sur le territoire du SMICTOM, le taux de refus de tri

s'élève à **15.6 %** en 2020. **Les erreurs de tri coûtent** chers et représentent un manque à gagner pour les collectivités. C'est pourquoi, l'équipe des ambassadeurs du tri effectue régulièrement des contrôles avant le passage des camions de collecte et assure une sensibilisation des usagers aux bons gestes de tri ! Des animations en milieu scolaire permettent aussi de former les plus jeunes.



• Le conteneur à verre

Le verre est un matériau recyclable à l'infini.

77.9 % c'est le **taux de recyclage** en France, soit plus de 3 bouteilles sur 4 (chiffre Ademe 2017).

3 928 tonnes de verre collectées sur le territoire du SMICTOM (**43 kg/hab/an**) en 2019.



OUI



Bouteilles, flacons, pots et bocaux vides et sans couvercles

NON



Les usagers déposent dans les conteneurs uniquement les emballages en verre. En effet, le verre d'emballage a une composition différente de celle des autres verres, les ampoules électriques, les écrans de télévision, ou le verre culinaire par exemple et le mélange de différents types de verre rend leur recyclage difficile, voire impossible. Les capsules, porcelaine ou céramique ne fondent pas dans les fours à la même température que le verre (températures de fusion différentes) et entrave toute la chaîne de production.

Dès son arrivée au centre de traitement, le verre subit une série de tri :

- **Un tri** élimine les métaux ferreux ou non-ferreux (acier, aluminium...).
- **Un tri optique** au laser identifie et extrait les matériaux infusibles.
- **Un soufflage** permet d'extraire les éléments légers : les bouchons, le papier.
- Le verre est ensuite broyé et transformé en **calcin**,
- Le calcin est fondu dans un four à une température de **1 400 °C**, associé à de la silice, de la soude, du calcaire et des colorants.
- **La pâte en fusion** passe dans un moule où elle est soufflée puis refroidie pour être transformée en bouteilles, bocaux, flacons, pots.



La seule limite au recyclage du verre est la couleur. En France, la collecte est organisée en mélange et est composée de verre de couleurs différentes : vert, brun, incolore. Avec du verre en mélange on ne peut refaire que du verre de couleur.

Trier c'est changer le destin de nos déchets en leur permettant d'être recyclés

[Liens vers les consignes de tri + Mag Info zéro déchet n° 6 « Le plastique ? plus si fantastique ? » + fiche recyclage du verre.](#)

Déchèterie

... service de proximité, propre, économique ...

...maillon essentiel des filières de récupération et valorisation des déchets.

La déchèterie est un espace clos, gardienné et sécurisé où les particuliers peuvent venir déposer certains déchets qui ne sont pas collectés par les circuits habituels de ramassage des ordures ménagères.

Quelques chiffres clé 2019

Le SMICTOM dispose d'un réseau de **11 déchèteries** sur son territoire. Les déchets sont déposés dans des bennes ou contenants dédiés pour y être recyclés, valorisés ou stockés.



Matériaux	Tonnages 2019	Prestataires
Végétaux	6 693	SPRINAR
Gravats	6 194	Herrmann-Sprinach - Seltz Matériaux
Bois	3 318	TRANSMETAUX
Mobilier	2 152	ECO MOBILIER
Ferraille et batteries	1 452	MBF Environnement
Papier/carton	1 091	TRANSMETAUX
Electroménagers	9 87	ENVIE
Verre	671	OI-MANUFACTURING
Plâtre	436	BMF/RITLENG
Plastiques souples	35	SCHROLL
Déchets toxiques	122	TREDI - ECODDS
Huile moteur	64	SEVIA VEOLIA
Huile cuisine	14	ALLO A L'HUILE
Piles	9	COREPILE
Lampes	5	RECYLUM
Cartouches d'encre	4	LVL
Radiographies	0.8	RECYCLM

28 824 tonnes collectées sur les déchèteries du SMICTOM (315 kg/hab/an)

57 % des tonnages totaux collectés par le syndicat

81 % des déchets collectés en déchèteries sont recyclés

5 296 bennes vidées

286 904 entrées





En déchèterie



• Sont acceptés

LAMPES	BATTERIES	BOIS	BOUCHONS DE LIÈGE	BOLLIONS PLASTIQUES	CARTOUCHES ENCRE	DÉCHETS VERTS	DEER
ENCOMBRANTS	MÉTAL	DÉBRIS / GRAVATS	HUILES DE VIDANGE	HUILES DE PEINTURES	PAPIERS / CARTONS	PILES ET ACCUMULATEURS	DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)
VERRES	TEXTILES CHAUSSURES	RADIOGRAPHES	PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE	MOBILIER	BOUTEILLES DE GAZ	HUISSERIES	

- Plâtre (ne concerne pas les déchèteries de Beinheim, Betschdorf, Hatten et Wintzenbach)
- Mobilier (ne concerne pas les déchèteries de Betschdorf, et Hatten)
- Déchet Diffus Spécifiques DDS (ne concerne pas la déchèterie de Beinheim)

• Ne sont pas admis

PLASTIQUES	DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES	LIQUIDES DE FREINS	MÉDICAMENTS	DÉCHETS PUTRESCIBLES	ORDURES MÉNAGÈRES	TERRISTORCHES	AMIANTE / CIMENT
SOUCHES D'ARBRES	CARCASSES DE VOITURES	TRAVERSES DE CHEMIN DE FER	PNEUMATIQUES	CADAVRES D'ANIMAUX	ENGINS EXPLOSIFS	PRODUITS RADIOACTIFS	EXTINCTEURS

Alors toujours plus de tri et de recyclage...
n'oubliez pas votre badge !



[Liens vers les fiches filières déchèteries – site interne](#)

RECYCLER

Le compost

... rendre à la terre ce qui lui appartient ... pour la rendre plus fertile

Je composte mes déchets organiques, un pas de plus vers un mode de vie plus durable !

Faire son compost s'inscrit dans une démarche **citoyenne** et **écologique** visant à la **réduction des déchets**.

Les déchets organiques représentent 1/3 de nos ordures ménagères. Ce sont des **ressources gratuites** : « rien ne se perd, tout se transforme ! ».

Le compost est le résultat d'une dégradation de déchets organiques d'origine végétale par des êtres vivants tels bactéries, champignons, larves, insectes, vers, ... C'est un produit stabilisé, hygiénique et riche en humus, fort utile au jardin.



En quelques mois vous pouvez obtenir ainsi un substrat nutritif pour amender le sol.

Vous pouvez acquérir un composteur en bois local fabriqué par des structures employant des travailleurs handicapés en Alsace auprès de votre Communauté de communes.

- Installez votre compost dans un endroit abrité du vent, pas trop ensoleillé, facilement accessible et en contact direct avec le sol de votre jardin.
- Placez au fond une couche de déchets secs (paille, feuilles, brindilles, ...) d'environ 15 à 20 cm pour améliorer l'aération.



La recette d'un bon compost

Alternez - principe du mille feuilles :

- **2/3 de vert** en couche de 15 cm
Matières humides riches en azote : épluchures de légumes et de fruits, légumes cuits à l'eau ou à la vapeur, tisanes, fleurs coupées, gazon, mauvaises herbes (sans semence).
- **1/3 de brun** en couche de 10 cm
Matières sèches riches en carbone : feuilles mortes, brindilles, sciure et copeaux, paille, papier blanc, herbe sèche, broyat de branches, carton brun déchiqueté ...
- **De la terre** du jardin en saupoudrage
- **De l'eau** en petite quantité pour veiller au niveau d'humidité.
- **De l'air** : brassez et aérez régulièrement le compost pour accélérer le processus de décomposition (ne pas laisser le compost se tasser).

Les petits plus qui enrichissent et activent le compost

le marc de café, laines et poils d'animaux et cheveux non traités, saupoudrage de cendres de bois, poudres d'algues ou de roches, coquilles d'œufs écrasées, litières et fumiers des animaux herbivores ou granivores, ...

Les cas particuliers

- Les restes de viande : à enfouir dans le compost
- Les plantes malades ou traitées : à éviter
- Les papiers imprimés : à éviter
- Les semences et les rhizomes (liseron, chiendent,...) à sécher
- Les tailles de conifères (thuyas, cyprès) : 10 % maximum
- Les feuilles de noyer fraîches : à précomposter en tas pendant 6 mois.



Le compost au fil des saisons

L'automne, la saison du brun

Les feuilles mortes se ramassent à la pelle ! Faites votre réserve de « BRUN » dans un endroit abrité pour être mélangé au « VERT » tout au long de l'année.

L'hiver, la saison du brassage

En janvier ou février faites un **grand brassage énergétique** du compost en aérant la matière organique : **videz le composteur et remplissez-le** à nouveau. Continuez de l'alimenter pour assurer la nourriture des vers et microorganismes.

Le printemps, utilisez votre compost

Après 6 à 12 mois, le compost est mûr (les petits vers rouges ne doivent plus être présents) : terreau de structure grumeleuse, de couleur brune avec odeur agréable de sous-bois (humus).

Il peut être utilisé **au potager** (3 à 5 cm d'épaisseur) dans les plates-bandes ou pour les semis en godets (1/3 compost + 1/3 sable+1/3 terre de jardin). Vous pouvez l'intégrer (1/3) à la terre végétale lors du repotage de vos **plantes d'intérieur**. **Au jardin**, tous les 3 ans, disposez une couche épaisse de compost de 10 cm sous la couronne de vos arbres fruitiers. Couvrez chaque années les pieds des arbustes fruitiers (framboisiers, groseillers, ...) avec une couche de 5 cm de compost.



L'été, la saison du vert

A chaque apport, recouvrez bien vos déchets de cuisine (fruits sucrés, etc) avec un peu de déchets secs « brun » pour éviter la prolifération des petites mouches.

Surveillez votre compost pour qu'il ne devienne pas trop sec car cela ralentit la décomposition.

Arrosez le de temps en temps de sorte qu'il soit humide comme une éponge.

Les tontes de gazon ne peuvent pas toutes être incorporées à votre compost car humides et compactes, elles risqueraient d'étouffer le processus de décomposition : pas plus de 3 à 5 cm de gazon frais dans le compost ou 10 cm si séché au soleil. Pensez à adopter la tonte mulching et à utiliser l'herbe de tonte en paillage dans votre jardin.



Les déchets organiques, des ressources vertes précieuses pour préserver nos sols !

Liens vers le A3 « compostage » + Mag info zéro déchets n°2 le gazon

Le broyage

... pour réduire la masse des déchets végétaux , les valoriser et préserver notre environnement !

Le broyage consiste à transformer en copeaux (broyat) les résidus de taille et d'élagage d'arbres, de haies ou d'arbustes. Les végétaux broyés apportent des éléments nutritifs au sol cultivé ou aux plantations.



...une pratique locale, écologique et économique qui mérite que l'on s'y attarde.



Quelques bonnes raisons de broyer ses végétaux

- **Faire du bon compost !**

Les brindilles, branches, feuilles épaisses (magnolias, houx, chêne, platane) ainsi réduites pourront être intégrées au compost, ce qui n'aurait pas été possible autrement car les parties coriaces des végétaux mettent beaucoup de temps à se décomposer. Nul besoin de les brûler ou de les évacuer vers une déchèterie, elles seront donc utilisées sur place pour rendre la terre du potager et des parterres de fleurs plus fertiles sans avoir recours aux produits chimiques.

Le broyat permet d'apporter du carbone, d'aérer le tas et de bien structurer le compost, pensez-y !



- **Réaliser du paillage**

Pailler le sol autour des plantes permet de les protéger et de les tenir au chaud. A la place de la paille ou des copeaux de bois, le broyat obtenu avec les végétaux passés au broyeur peut tout à fait être étalé en de paillis (couches de 5 à 7 cm) pour restituer au fil du temps des éléments fertilisants aux pieds des plantes ornementales et potagères. Ce paillis peut aussi être utilisé pour protéger les pieds des végétaux frileux en hiver, réduire l'évaporation de l'eau lors des chaudes journées estivales. Il constitue en outre un bon moyen pour limiter les opérations de désherbage. Il favorise également l'installation d'organismes bénéfiques (lombrics, coccinelles...). Le broyat des rameaux jeunes, encore verts, moins de 4 cm de diamètre contiennent beaucoup de sucres et de lignine jeune, plus facile à décomposer par les microorganismes du sol que celle des grosses branches.

Les branches de noyer doivent être pré-compostées pendant 4 mois avant utilisation (car c'est un puissant insecticide nocif notamment pour les vers de terre au jardin). Ne pas utiliser de conifères sauf si vous voulez acidifier le sol.



- **Constituer les litières de nos petits animaux domestiques**

Une fois séché, le broyat peut être utilisé comme litière pour des lapins ou cochons d'Inde : encore des économies à réaliser.

- **Aménager des espaces paysagers au jardin**

Une grande quantité de broyat grossier permet d'aménager des allées entre les parterres de fleurs du jardin ou de donner un aspect plus esthétique à ces derniers.

Les grosses branches peuvent aussi servir grâce à vos talents créatifs à réaliser brise-vue, suspensions végétales, bois de chauffage et même quand elles sont stockées en tas, des refuges pour petits animaux (hérissons, troglodytes,...) ou réaliser un magnifique « lasagne de branches » en permaculture.

Les branches plus petites pourront faire de beaux tuteurs, des bordures en plessis pour les massifs, ...

- **Réduire notre impact environnemental pour la planète**

BROYER ses végétaux c'est contribuer à la réduction des déchets et à la réduction de leurs coûts de transport et de traitement quand ils sont acheminés en déchèteries (294 000 € dépensés par le SMICTOM en 2019 pour le traitement de 6 700 tonnes de déchets verts).

Faire son broyat, c'est une façon intelligente de gérer ses déchets verts.

Rendre à la terre ce qu'elle nous a donné contribue à **améliorer la qualité des sols** (amendement, réduction des besoins en eau des cultures, augmentation de la résistance à la sécheresse ou au gel, réduction des mauvaises herbes, correction du pH vers la neutralité, contrôle du parasitisme de nombreux insectes, diminution des maladies (viroses,...), augmentation de la matière organique et limitation des pertes d'azote par lessivage (diminution de la pollution des nappes phréatiques).

Des ateliers pratiques sont organisés sur votre territoire !

www.smictom-nord67.com

Soyez les bienvenus !

[Liens vers Info Zéro Déchet n°4](#)



Le paillage

... la solution idéale pour valoriser les déchets verts de votre jardin (feuilles mortes, tontes de pelouse, tailles broyées...)

Un sol nu, la nature ne connaît presque pas. Les débris organiques tombent au sol et forment une couche qui se décompose au rythme des saisons pour donner de l'humus qui nourrit les plantes. Le paillage s'inspire largement de ce cycle de vie. Il consiste à couvrir de paillis le sol situé autour des plantes et autres végétaux cultivés. La technique est simple et peut être appliquée partout dans le jardin, aussi bien autour des arbres fruitiers et haies, que des légumes, plantes, fleurs, et massifs du jardin.



Paillez sans compter c'est facile et naturel pour un zéro déchet au jardin !

Le paillage que des avantages !

- **Gratuit** et issu de votre jardin.
- **Biodégradable** et créateur **d'humus fertile** et fécond en activant la vie dans le sol par la création de micorhyses (réseau de champignons microscopiques indispensables). Il favorise la vie souterraine microbienne.
- **Esthétique** : avec effet "propre et rangé" des massifs faciles à désherber.
- **Protection contre les ruissellements** : la pluie ne tombe pas directement sur le sol, elle est amortie par le paillage et évite la formation d'une « croute » (battance) qui réduit l'infiltration de l'eau.
- **Maintien les plantes en bonne santé** : diminue l'éclaboussure des plantes due à l'eau tombant directement sur le sol et réduit le risque de maladie cryptogamiques (champignons) et laisse vos légumes plus **propres** pour la consommation !
- Evite l'évaporation, les arrosages et **réduit le temps de travail**. L'eau reste plus longtemps dans le sol disponible pour les plantes.
- **Isolant** contre les variations de température, protège du gel en hiver et du soleil en été.
- **Limite les adventices** qui n'ont pas accès à la lumière et donc la possibilité de croître. **Moins de produits chimiques** désherbants – **moins de travail** – moins d'adventices – moins de concurrence – **plus de production**.
- **Aide à la reprise des jeunes arbres** lors de leur plantation et des premières années.





Le paillage : mode d'emploi

Le paillage peut s'effectuer toute l'année mais il y a bien deux périodes idéales :

- **Au printemps** : une fois la terre réchauffée, il limitera la pousse des mauvaises herbes et préservera la fraîcheur des arrosages
- **A l'automne** : anticipez les gelées, avant la chute des températures, il permet de réguler la température du sol et sert d'isolant aux racines.

Conseils pratiques

Commencez par nettoyer le terrain, retirer les mauvaises herbes, le sol doit être bien propre. Les parcelles peuvent être binées si besoin. Faites si possible un léger apport de compost avant le paillage. Arrosez votre sol s'il est sec puis commencez à étaler le paillis sur 5 à 10 cm d'épaisseur selon le type choisi. Veillez à laisser le collet des plantes dégagé.

PENSEZ-Y ?

- 1 tonte de 100 m² de pelouse = 40 à 150 kg d'herbe par an
- 1 paillage – 10 arrosages

Les différents paillis

- les **paillages organiques** composés d'éléments végétaux comme les tontes de gazon, la paille coupée ou hachée, les copeaux de bois, les feuilles mortes, la fougère sèche broyée ou encore les écorces de pin maritime (pour les plantes de sol acide). Pensez à broyer vos branches !
- les **paillages minéraux** comme la pouzzolane ou pierre de lave, le gravier, les billes d'argile, les ardoises concassées ou même les débris de poteries.



Astuces pour réussir votre paillage !

- 🍌 Les petits ravageurs apprécient beaucoup la paille. Pour éviter qu'ils n'élisent domicile chez vous, n'épandez pas une couche trop épaisse et pensez à la renouveler.
- 🍌 Votre paillage ne doit pas se transformer en garde-manger pour oiseaux ! Soyez vigilant car les limaces se réfugient dans le paillage des laitues...
- 🍌 Choisissez bien les légumes que vous souhaitez pailler car les cultures bénéficiant d'un paillage ne peuvent pas se ressemer naturellement.
- 🍌 Conservez un espace suffisant autour du pied de la plante afin d'éviter que le paillage ne préserve trop l'humidité et qu'il ne la fasse pourrir. En effet, certaines plantes craignent plus l'humidité que d'autres.

Efficaces et adaptables à tous les sols, les paillis végétaux apportent une solution pratique et naturelle pour couvrir, fertiliser et protéger les sols tout en limitant les corvées d'entretien au jardin.

Le paillage la solution idéale pour valoriser les déchets verts de votre jardin !

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK (Mental Health Act 1983, 1990).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a strategy for mental health care, which includes a commitment to improve the lives of people with mental health problems. This strategy is based on the following principles:

• People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

• People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.

• People with mental health problems should be given the opportunity to work and to contribute to society.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live a full and meaningful life.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in a safe and secure environment.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in a supportive and caring environment.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in a community that is inclusive and welcoming.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in a community that is safe and secure.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in a community that is supportive and caring.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in a community that is inclusive and welcoming.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in a community that is safe and secure.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in a community that is supportive and caring.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in a community that is inclusive and welcoming.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in a community that is safe and secure.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in a community that is supportive and caring.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in a community that is inclusive and welcoming.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in a community that is safe and secure.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in a community that is supportive and caring.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in a community that is inclusive and welcoming.